

CHAPITRE 5

LE TRAITEMENT DES CHARGES INDIRECTES

I. Principes des centres d'analyse

A. Définition du centre d'analyse

Les centres d'analyses est une division d'ordre comptable de l'entreprise dans laquelle sont groupés les éléments de charges indirectes.

Le centre d'analyse peut correspondre soit à une division fictive soit à une division réelle de l'entreprise.

B. Caractère du centre d'analyse

Doit être choisit afin que les charges indirecte qu'il regroupe présentent un caractère d'homogénéité.

1. Centres opérationnels

Ici l'activité peut être mesurée par des **unités d'œuvre**

Cette unité d'œuvre doit caractériser l'activité du centre (le montant des charges doit varier en fonction du nombre de ces unités) et permettre une imputation des charges du centre aux coûts des produits ou des commandes intéressées.

Coût de l'unité d'œuvre = coût du centre analyse/nombre d'unités d'œuvre du centre

2. Centres de structure

Ici pas possible de mesurer une activité par une unité physique.

On calcule un **taux de frais**.

Taux de frais=coût du centre d'analyse/assiette de répartition en euros

Ce taux de frais donne en fait le coût du centre pour un euro d'assiette. On peut également l'exprimer en %.

Les centres de structure sont ainsi dénommés car ils regroupent des charges qui varient peu dans le cadre d'une structure déterminée tandis que les centres opérationnelles regroupent des charges dont le montant est en partie lié au volume des opérations réalisées.

C. Utilité du centre d'analyse

1. Pour le calcul des coûts

Imputation d'un centre d'analyse au coût d'un élément =

Coût de l'unité d'œuvre du centre X nombre d'unité d'œuvre consommés par
l'élément étudié

Ou

Taux de frais de centre X par de l'assiette de répartition attribuée à l'élément
étudié

2. Pour la mise en jeu de responsabilité

II. Types de centres d'analyses

A. Des fonctions aux centres d'analyse

B. Des centres d'analyse aux imputations

1. Les centres auxiliaires

Ce sont des centres dont les coûts sont imputés à d'autres centres d'analyse car l'essentiel de leur activité leur est consacré

Centres gestion du personnel

Les charges qui y sont regroupés correspondent aux fonctions de gestion technique du personnel et de gestion sociale du personnel.

Le coût du centre de gestion du personnel est imputé aux coûts des autres centres.

Centres gestion des bâtiments

Il s'agit des fonctions liées pour les bâtiments, les locaux et parc de stationnement pour l'administration desdits biens, pour le fonctionnement, pour la prévention.

Le coût de ces centres est imputé à tous les centres occupant des surfaces et le plus souvent à raison des surfaces occupées.

Centres gestion du matériel

Il s'agit des fonctions liées pour les matériels utilisés par l'entreprise pour l'administration desdits matériels, pour le fonctionnement, pour la sécurité et pour les conditions d'emploi des matériels.

Le coût de ces centres est imputé à tous les centres utilisateurs de matériel à raison des prestations fournies.

Centres prestations connexes

Ces centres regroupent des charges correspondant à la production de services internes à l'entreprise, au profit des autres centres.

2. Les centres principaux

Ce sont les centres dont les montants sont imputés au coût des produits.

Imputation aux coûts d'achat, imputation aux coûts de production, imputation aux coûts de revient.

III. Mise en œuvre de la méthode

A. Répartition primaire et répartition secondaire

1. Principe

La répartition primaire est la répartition des charges indirectes aux centres principaux ou auxiliaires

- par affectation (si l'on dispose de moyens de mesure des consommations de charges par nature pour chaque centre) ou
- par répartition (si l'on utilise des clés de répartition entre le centre

La répartition secondaire est la répartition des prestations des centres auxiliaires entre les centres principaux

2. Application

B. Cessions de prestation entre centres auxiliaires

Les centres auxiliaires fournissent des prestations aux centres principaux mais également à d'autres centres auxiliaires

1. Sans réciprocité : transfert en escalier
2. Avec réciprocité : transfert croisés

Plusieurs centres auxiliaires peuvent échanger entre eux des prestations

C. Choix des unités d'œuvre

Le choix est fondamental, il convient de trouver une unité telle que le montant des charges soit fonction du nombre de ces unités.